



MAIRIE DE CHÂTEAUVILAIN

REUNION PUBLIQUE

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du Mardi 25 novembre 2025 à 18h30 en Mairie

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVILAIN s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel GAUDE, Maire.

Présents : GAUDE Daniel, DURAND Georges, NAUD Dominique, GOY Lionel, WARGNIER Séverine, DECHENAUX Pascal, THOMAS Magali, LE MEN Aurore, AMMI Lionel, FOULU-MION Antoine, REVERDY Emmanuelle, CHOVEAU Roger

Excusés : RAMIREZ Laetitia, donne procuration à LE MEN Aurore
DESTOMBES Pierre-Brieuc, donne procuration à GOY Lionel

Secrétaire de Séance : NAUD Dominique

Convocation du 18 novembre 2025

En Exercices	14
Présents	12
Votants	14
Excusés	02
Procurations	02

Ordre du Jour

I COMMISSIONS COMMUNALES

Administration générale et Finances

Daniel GAUDE et Lionel GOY

- Lotissement le Jouffray OAP1 : Présentation nouveau projet par l'entreprise CHANUT.
- Situation Financière à ce jour
- Délibération n°039-2025 : Délibération Modificative pour mouvements de crédits en Investissement.
- Délibération n°040-2025 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2026
- Délibération n°041-2025 : Adhésion au contrat cadre : Fourniture, la gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère
- Délibération n°042-2025 : Attribution d'une Subvention Municipale au Comité d'Entraide
- Délibération n°043-2025 : Vote Tarifs des services communaux 2026

Voirie

Georges DURAND

- Rue du Centre/RD56A : mise en sécurité par CAPI
- Chemin de la Buissonnière
- Installation des illuminations
- RD520 : le Département de l'Isère change le sens prioritaire
- Rue du Centre/RD56A : courrier de M. PEYZIEU sécurité accès.

Bâtiments

Georges DURAND

- Ecole : Devis changement Pompe à Chaleur
- Vestiaires : intervention de l'entreprise Robert quatre pour réfection toit
Un devis a été demandé à l'entreprise Chris Services pour peindre les nouveaux bandeaux suite à la réfection du toit, coût 815 € H.T.
- Eglise : Présentation devis de l'entreprise Chris Services pour la réfection de vitres, 460 € H.T

Plan Communal de Sauvegarde

Lionel GOY et Séverine WARGNIER

Point sur l'avancement du dossier

Ecole – Cantine - Garderie

Séverine WARGNIER

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 06/11/2025

Compte-rendu visite du 19/11/2025 de Mme Poncet, Inspectrice Académie Bourgoin-Jallieu Circonscription n°1
Services périscolaires : point sur l'organisation

Permis de construire : Néant**Déclaration Préalable :**

M. PEYZIEU	Rue du Centre	Modificatif piscine	Accordé
Mme/M. CAPOGNA	Allée des Mûriers	Piscine	Accordé
Mme/M. DECHENAUX	Rue du Centre	Abri voiture	Accordé
Mme/M. DURAND	Chemin Darefin	Véranda	En cours
Mme/M. CAUSSE	Chemin Darefin	Piscine	En cours
Mme/M. BRENDERS	Rue du Centre	Garage	En cours
Divers : M. André BRON,	alignement et division parcellaire.		

Informations- communication interne

Dominique NAUD

Bulletin municipal : Le Castelvilanois 2026

II STRUCTURES INTER-COMMUNALES**CAPI**

Daniel GAUDE

Délibération n°044-2025 : Adhésion au service commun d'assistance Administrative – Secrétaire de mairie PLH n°3

QUESTIONS DIVERSES**Monsieur le Maire ouvre la séance.**

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 août 2025 est adopté à l'unanimité des présents.

I COMMISSIONS COMMUNALES**Administration générale et Finances**

Daniel GAUDE et Lionel GOY

- **Lotissement le Jouffray OAP1** : Présentation d'un nouveau projet par l'entreprise CHANUT. Suite aux contraintes du Plu le projet ne s'avère pas viable, l'entreprise doit revoir celui-ci, aucunes décisions ne sera prises avant les élections. L'OAP1 est prévue pour 12 à 14 logements, le promoteur en propose 17. Densification trop importante.

- Situation Financière à ce jour :

Fonctionnement : les prévisions budgétaires sont conformes. En attente des factures de déneigement et d'élagage de M. Raymond Bron.

Investissement : En attente de percevoir les subventions du Département et de la Région suite aux travaux de réfection de toiture des Lavoirs, de la Mairie et des Vestiaires du Stade et de la piste forestière chemin Neuf.

Délibération n°039-2025 : Délibération Modificative pour mouvements de crédits en Investissement.

Vu le compromis de vente signé le 26/09/2025 pour l'acquisition du ténement immobilier de Mesdames Jocelyne MOREL et Marie-Odile JOLY,

Vu la délibération n°023-2025 concernant la convention avec CAPI du Fonds de Concours en matière de Voirie, et de l'actualisation du montant pour 2025 ;

M. Maire informe le Conseil Municipal, que des mouvements de crédit sont nécessaires. Il propose :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 231 : Immobilisations corporelles en cours Chapitre 023 : Immobilisations en cours	116 422,85 €	
D 2131 : Constructions bâtiments publics Chapitre 021 : immobilisations corporelles		116 422,85 €
D 2152 : Installations de voirie Chapitre 021 : immobilisations corporelles	8 000,00 €	
D 2041512 : Bâtiments et installations Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées		8 000,00 €

Après en avoir délibéré le CM :

VALIDE le mouvement de crédit comme définie dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- Délibération n°040-2025 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2026

M Daniel GAUDE, Maire explique que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget 2026 avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2025.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagé, mandaté et liquidé par l'exécutif avant le vote du budget.

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2026 doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitres	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 BP+DM hors RAR	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT	Proposition du Maire
21-Immobilisations corporelles	485 422,85 €	121 355,71 €	121 355,71 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'ouvrir les crédits suivant la proposition de M. le Maire. Ces prévisions seront reprises à minima au budget primitif 2026 en sus des restes à réaliser.

Délibération n°041-2025 : Adhésion au contrat cadre : Fourniture, la gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la procédure d'appel d'offre ouvert organisé par le centre de gestion de l'Isère ;

Vu la délibération n°25.2025 du 9 octobre 2025 du conseil d'administration du centre de gestion de l'Isère attribuant le marché relatif à la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;

Vu le contrat cadre signé entre le Centre de gestion de l'Isère et Pluxee en date du 21 octobre 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans maximum ;

Vu la délibération n°010-2025 en date du 08 avril 2025 du Conseil Municipal de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

Considérant la possibilité laissée aux collectivités de souscrire à un ou plusieurs contrats d'action sociale à destination de leurs agents. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents **DÉCIDE** :

D'ADHÉRER au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère, géré par le Centre de Gestion de l'Isère.

D'AUTORISER Le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention d'adhésion aux titres restaurant.

Délibération n°042-2025 : Attribution d'une Subvention Municipale au Comité d'Entraide

Monsieur Georges DURAND, Maire Adjoint propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention au Comité d'Entraide pour l'année 2025, d'un montant de 4 500 € pour contribuer à l'animation de cette association et au soutien qu'elle apporte.

Monsieur Daniel GAUDE, Maire et Président du Comité d'Entraide n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

DONNE SON ACCORD pour attribuer une subvention d'un montant de 4 500 € au Comité d'Entraide de Châteauvilain pour l'année 2025.

Délibération n°043-2025 : Vote Tarifs des services communaux 2026

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs 2024, pour les diverses prestations de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs 2026, comme définis dans le tableau ci-dessous :

Prestations	2026
Déneigements et Elagage de l'heure	77 €
Salage de l'heure	56 €
Cimetière	
50 ans le m ²	200 €
30 ans le m ²	150 €
15 ans le m ²	100 €
Colombarium 1 case 6 urnes	
50 ans	950 €
30 ans	750 €
15 ans	450 €
Jardin du souvenir	gratuit
Salle des fêtes Gérard Garnier	
<u>Résidant</u> :	
pour un jour	200 €
pour deux jours	260 €
<u>Extérieur</u> :	
pour un jour	370 €
pour deux jours + caution même montant	500 €

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire ou en cas d'empêchement à un Adjoint pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Logements de la Cure : Vu la délibération n°034-2025 autorisant M. le Maire a demandé une prolongation du bail emphytéotique de 2 ans au bailleur « Alpes Isère Habitat ». M. le Maire informe le Conseil Municipal que la signature du bail est fixée au 09 décembre 2025.

Voirie

Georges DURAND

Rue du Centre/RD56A : mise en sécurité par CAPI : Mise en place d'un nouveau branchement électrique pour permettre la mise en service des feux.

Chemin de la Buissonnière : l'entreprise Fournier retenue pour ce marché d'aménagement de sécurité « Aménagement de trottoirs » a demandé de différer le début des travaux au printemps 2026. M. le Maire a donné son accord. Suite aux divers projets de lotissements, les branchements des réseaux devront être réalisés avant.

Installation des illuminations : Après le montage par Georges Durand et Roger Choveau, les nouveaux décors seront installés par l'entreprise ECG le 05 décembre. Le raccordement électrique est prévu sur les prises des lampadaires.

RD520 : le Département de l'Isère change le sens prioritaire : Le département de l'Isère souhaite donner priorité aux véhicules circulant sur la RD520. Les voiries communales perdent leurs priorités ; des stops seront installés. Un arrêté sera pris par le département et la Mairie.

Rue du Centre/RD56A : courrier de Mme et M. CECEN/PEYZIEU sécurité accès. M. le Maire donne lecture du courrier de Mme/M. Cecen/Peyzieu concernant le manque de visibilité de la sortie de leur propriété. Le courrier a été transmis au service aménagement du Département, l'accès donnant sur la RD56A. Il leur est préconisé de rabaisser leur mur de clôture pour dégager la visibilité.

Bâtiments

Georges DURAND

Délibération n°044-2025 : Renouvellement de la Pompe à Chaleur (PAC) situé dans le bâtiment scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'alimentation en chauffage des bâtiments scolaires s'effectue par une PAC depuis 2009 et que celle-ci est défectueuse.

Une réparation serait trop couteuse et la gestion devient contraignante, il est nécessaire de la remplacer. Vu l'urgence d'effectuer les travaux, une demande de subvention a été déposé auprès du Département de l'Isère.

Le Maire présente les devis des entreprises ci-dessous :

Entreprise Moiroud devis 22 273 € H.T

Plomberie Philippe devis 29 877 € H.T

Energie Services devis 56 950 € H.T

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise Moiroud de 22 273 € H.T la mieux disante.

VALIDE la demande de subvention déposé auprès du Département de l'Isère

Ecole : Réfection de la peinture d'un pan de mur de la classe de primaire, réalisé par l'entreprise Chris Services, coût 865 € HT.

Vestiaires : Suite à l'intervention de l'entreprise Robert quatre pour la réfection du toit, M. le Maire informe qu'un devis a été demandé et validé à l'entreprise Chris Services pour peindre les nouveaux banderoles, coût 650 € H.T. Les travaux seront réalisés dès que le temps le permettra.

Eglise : Présentation devis de l'entreprise Chris Services pour la réfection de vitres, 460 € H.T.

Mairie : L'entreprise Chris Services a constaté la vétusté des volets et des scellements des gongs. Une réflexion est lancée.

Plan Communal de Sauvegarde

Lionel GOY et Séverine WARGNIER

Point sur l'avancement du dossier : depuis l'exercice du mois d'octobre les documents ont été épurés.

Le dossier finalisé sera présenté au Conseil Municipal début 2026.

Ecole – Cantine - Garderie

Séverine WARGNIER

Compte-rendu du Conseil d'école du jeudi 6 novembre :

Election des parents délégués par correspondance avec un taux de participation de 61%

Les titulaires sont : Mme Chambot/Roy Méline, M. Chambot Sébastien, Mme Cabezos Sandy.

Les suppléants sont : M. Nicolier Jérôme, Mme Aniel Magali, Mme Ferreri Coralie

Effectifs à ce jour : 62 élèves et 45 familles

Maternelle totale de 26 soit PS : 8, MS : 8, GS : 10

Primaire total de 36 soit CP : 6, CE1 : 11, CE2 : 8, CM1 : 3, CM2 : 8

Actuellement 2 AESH interviennent pour accompagner 3 enfants.

Le Vote du règlement intérieur de l'école a été adopté à l'unanimité.

Il n'y aura pas de stage de réussite prévu cette année.

Sports : la Fraternelle est intervenu sur la période 1 pour une activité de course orientation, interviendra à nouveau sur la période 4 avec du roller et sur la période 5 avec de l'acrosport. La Mairie finance ces activités.

Piscine : Le cycle aura lieu du 16 au 30 avril, avec une périodicité de 2 fois par semaine les lundis matin et jeudis matin.

L'équipe enseignantes remercie la municipalité pour l'achat du photocopieur couleur et la réalisation de la peinture dans classe de Madame Pessin.

Demande : Un dysfonctionnement de la ligne téléphonique persiste depuis la mise en service de la Fibre optique dans la classe de Madame Pessin. M. Durand contactera l'informaticien pour trouver une solution.

Question : Serait-il possible de mettre en place des serviettes lavables à la cantine ?

Réponse négative à cette demande pour des questions d'hygiène et de logistique.

Madame Wargnier rappelle que la commune prend à sa charge :

Les coûts de transport et d'entrée pour l'activité piscine.

Le coût de l'intervenant de la Fraternelle pour les activités sportives.

Versement d'une subvention à la coopérative scolaire de 35 € par enfant.

Versement d'une subvention de 2000 € pour le voyage scolaire réalisé sur l'année 2025.

Mise en place d'une signalétique sur le parking de l'école coût 9700 €

Académie : Mme Charlotte Poncet, inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Bourgoin-Jallieu 1 est venu visiter l'école le mercredi 19 novembre et c'est entretenu avec M. le Maire et les adjoints présents.

Informations transmises lors de cette rencontre :

Le passage en liste d'aptitude de Laurine Rodriguez a été accepté. Son poste de directrice doit être demandé au mouvement pour être pérennisé.

Carte scolaire : pas de modification pour Chateauvilain avec perspective de 8 PS pour la rentrée prochaine.

Les Effectifs étant stable aucune fermeture ou ouverture de classe n'est envisagé.

Sensibilisation à la problématique des remplacements. Flux tendus l'année dernière. Cette année, la départementalisation des remplacements et arbitrages permettent des remplacements plus rapides. Néanmoins, la période hivernale reste toujours compliquée.

Périscolaire : Les Effectifs sont conséquents en cantine depuis le début d'année, soit entre 45 et 47 enfants présents avec un effectif de maternels entre 16 et 17.

Madame Anaïs Guillaud a été sollicité pour renforcer l'équipe (Sylvie et Alicia) les jours de forte affluence (+40), de 12h à 12h30.

Absence de Mme Bonnet Sylvie : le remplacement a été assurée par Alicia Garnier et Sandra GODART dans l'urgence puis une intérimaire a été mise à disposition par l'agence StartPeople.

Capi Conte : Cette année encore la commune a été sollicité pour accueillir un conteur. Madame Evelyne GALLET interviendra le vendredi 6 mars à 18h30, séance ouverte aux enfants à partir de 5 ans.

Conservatoire de Bourgoin-Jallieu : Madame Alix Charpentier, chargée de la culture au Conservatoire a été mise en relation avec l'équipe enseignante pour permettre aux enfants de bénéficier d'un concert d'environ 1 heure avec présentation des instruments et des musiciens. Celui-ci pourra avoir lieu dans la salle de motricité. Une mutualisation est possible avec les Ecoles des Eparres. Réalisation entre le 23 et 27 février 2026.

Urbanisme

Dominique NAUD

Permis de construire : Néant

Déclaration Préalable :

M. PEYZIEU	Rue du Centre	Modificatif piscine	Accordé
Mme/M. CAPOGNA	Allée des Mûriers	Piscine	Accordé
Mme/M. DECHENEAUX	Rue du Centre	Abri voiture	Accordé
Mme/M. DURAND	Chemin Darefin	Vérande	En cours
Mme/M. CAUSSE	Chemin Darefin	Piscine	En cours
Mme/M. BRENDERS	Rue du Centre	Garage	En cours

Divers : M. André BRON, alignement et division parcellaire en cours d'étude.

Informations- communication interne

Dominique NAUD

Bulletin municipal : Le Castelvilanois 2026

Mme Naud ce charge des demandes d'articles, et la commission se réunira début d'année.

II STRUCTURES INTER-COMMUNALES

CAPI

Daniel GAUDE

La délibération concernant l'adhésion au service commun d'assistance Administrative – Secrétaire de mairie sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

Plan Local de l'Habitat n°3 :

Enquête d'utilité publique : Une enquête sur les déplacements quotidiens des habitants de 564 communes des territoires Lyonnais, des départements de l'Ain et de l'Isère sera conduite par l'institut ALYCE. Des entretiens en face à face à domicile et des entretiens téléphoniques auront lieu entre le 13 novembre 2025 et avril 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Pompiers de Nivolas-Vermelle : la traditionnelle fête de la Sainte Barbe organisée par les pompiers de Nivolas-Vermelle aura lieu le 13 décembre 2025 à la salle des fêtes « Gérard GARNIER » de Châteauvilain. Les Elus sont conviés.

Les Vœux de la Municipalité auront lieu le Samedi 17 janvier 2026 à 18h30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 19 décembre 2025 à 18h

Fin de séance 22h

La secrétaire de séance,

Dominique NAUD

Le Maire,

Daniel GAUDE